



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers	
26/10/2023	26/10/2023	En exercice	10
		Présents	8
		Votants	10

L'an deux mille vingt-trois et le 2 novembre à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Martine CESARI, Maire de la commune.

Étaient présents : Madame Martine CESARI, Maire, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Sophie JARDINOT, Véronique LE GUILLOUX, Olivier LEMOINE, Xavier LUCIANI, Fabienne QUIEVREUX.

Étaient excusés : Messieurs Christian FONTANA et Jean-Marc LEGROS.

Avaient donné pouvoir : Christian FONTANA à Jean-Claude FARADIAN et Jean-Marc LEGROS à Sophie JARDINOT.

Étaient absents non-excusés : -

Parmi les membres présents, Madame Véronique LE GUILLOUX est désignée secrétaire de séance.

11-2023-09 – Subventions aux associations 2^{ème} enveloppe

Un crédit global de 6 000.00 € affecté au versement de subventions aux organismes de droit privé a été inscrit au budget primitif 2023.

Une première enveloppe de 3 500.00€ a été attribuée lors du Conseil Municipal du 30 mars 2023.

Depuis, 2 demandes ont été déposées en mairie :

ASSOCIATION	Montant demandé	Montant versé en 2022
Basket Olympique Puechen	300.00 €	300.00 €
La Jansonnaise	10 000.00 €	0.00 € (1 000.00 € en 2021)

Le Conseil Municipal :

Par 9 voix contre de Mesdames et Messieurs Martine CESARI, Jean-Claude FARADIAN ayant pouvoir de Christian FONTANA, Sophie JARDINOT ayant pouvoir de Jean-Marc LEGROS, Véronique LE GUILLOUX, Olivier LEMOINE, Xavier LUCIANI et Fabienne QUIEVREUX et 1 abstention de Sandrine DURAN :

- **Refuse de verser une subvention de 10 000.00 € à l'Association La Jansonnaise**

Par 8 voix pour, 1 voix contre de Monsieur Xavier LUCIANI, et 2 abstentions de Mesdames Sandrine DURAN et Fabienne QUIEVREUX

- **Attribue une subvention de 1 000.00€ à l'Association la Jansonnaise**

Et à l'unanimité des membres présents :

- **Attribue une subvention de 300.00€ à l'Association Basket Olympique Puechen**
- **Autorise Madame le Maire à procéder au mandatement des subventions ci-dessus définies.**

Madame le Maire,

Martine CESARI.

Le Secrétaire de séance, ^{V.L.}

Véronique LE GUILLOUX.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :
- de sa transmission en Sous-Préfecture le 14/11/2023
- et de sa publication le 17/11/2023

Madame le Maire,

Martine CESARI.